# VILLE D'APT

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

# SEANCE DU mardi 15 avril 2014 18 heures 30

-:-:-:-:-:-:-

AS/MG

N° 001686

Administration Générale -Commission Communale des Impôts Direct

Affiché le :

Le mardi 15 avril 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 09 avril 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

<u>ONT DONNE PROCURATION</u>: M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

### **ABSENTS**:

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

**Vu,** l'article 1650 du Code Général des Impôts selon lequel « dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. »

**Considérant**, que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. »

**Considérant,** que la nouvelle commission communale des impôts directs doit être instaurée dans un délai de deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal.

Conformément à l'article 1650 du CGI susmentionné, il est précisé au conseil les dispositions ci-après :

- Le Maire ou l'Adjoint délégué préside cette commission.
- Dans les communes de plus de 2 000 habitants, outre le Maire, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est de huit.
- Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
- Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

- Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.
- La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.
- Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.
- A défaut de liste de présentation, Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont nommés d'office par le directeur des services fiscaux, un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

Il est précisé qu'au sein de la commission communale des impôts directs quelques conseillers municipaux pourront être admis.

Il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Il est rappelé au conseil que seize personnes doivent être désignées afin que huit d'entre elles soient retenues comme membres titulaires et que seize autres personnes doivent également être désignées afin que huit d'entre elles soient retenues comme membres suppléants.

Il est proposé la liste ci-après aux membres du conseil municipal :

TITULAIRES	ADRESSES	
Bruno BOUSCARLE	Ave St Exupéry BT L2 N°364	88400 APT
Isabelle PITON	ROUTE DE BONNIEIUX	84400 APT
Gérard LENCI	CHEMIN CASTAGNERE	84400 APT
Monique ROGER BRUNIQUEL	8 PLACE DU SEPTIER	84400 APT
Christophe RAVERA	25 QUAI DU MIDI	84400 APT
Claude AGNEL	454 CHEMIN DE FARETTE	84400 APT
Pierre SALVETTI	QUARTIER MAURAGNE	84400 APT
Jean-Marie MARTIN	746 QTR VIERGE DE LA GARDE	84400 APT
François BOYER	AVE DE SAIGNON CHEMIN DE L AURIANE	84400 APT
Paul FULLANA	CHEMIN ST VINCENT	84400 APT
Gérard ROLLAND	25 AVE DES DRUIDES	84400 APT
Maxime PERON	AVENUE DE LANCON	84400 APT
Serge REDON	33 B Ave Jean GEOFFROY	84490 ST SATURNIN LES APT
Christian BORDE	CHEMIN LES COULETS	84400 APT
Maurice LAVABRE	QUARTIER LACOSTE	84400 APT
Dominique SANTONI- LEONIS	HAMEAU LES MARTINS	84400 APT

SUPPLEANTS	ADRESSES	
Marie RAMBAUD	554 CHEMIN DE LA MARGUERITE	84400 APT
Pierre BOYER	172 BD NATIONAL	84400 APT
Marie-Christine KADLER	QTR LA TUILIERE ROUTE DE RUSTREL	84400 APT
Jean-François DORE	32 RUE DES ROSIERS	84400 APT
Christophe CARMINATI	43 PARC SOLLIER	84400 APT
Yves JAOUEN	QTR LA TUILIERE ROUTE DE RUSTREL	84400 APT
Dominique MARIANI-VAUX	TRAVERSE DE COUTELLE	84400 APT
Thierry CARRELET	454 CHEMIN DE FARETTE "LA VARANGUE"	84400 APT
Agathe MUNOZ ALVAREZ	48 VOIE ROMAINE	84400 APT
Roger FERNANDEZ de RODRIGUEZ	19 PASSAGE DU BALLET	84400 APT
Alain RIGOUARD	CHEMIN LES COULETS	84400 APT
Hélène MASCELLANI	3 PARC SOLLIER	84400 APT
Jean GAROUSTE	LE PLAN	84400 APT
Denis BEAUVOIS	Le Boy	84400 VILLARS
Rolland CHAUVIN	ROUTE DE RUSTREL "LES DAVID"	84400 APT
Laurence BARBIER	LE MARINIER	84400 GARGAS

## LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Valide, la liste telle qu'elle lui a été présentée.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE Olivier CUREL